



# A retenir

Modalités et calendrier  
d'adhésion des bénévoles  
et  
des élections de leurs  
représentants

Réunion du 14 février 2023

# A retenir

## Dans les informations envoyées par email

---

- **Suite nouveaux statuts et retours réunion conseillers de décembre :**
  - Nouveau Règlement Intérieur
  - Nouvelle Charte éthique
- **Quelques rappels :**
  - 5 collègues
  - Les bénévoles peuvent être adhérents
  - Les adhérents peuvent candidater pour devenir administrateur
  - Campagne d'adhésion jusqu'au 3 mars

# Extrait du Règlement Intérieur

(Validé par le CA le 23 janvier 2023)

Nouvelle version

## 3. Collège des bénévoles

Tout bénévole de l'association peut prétendre à la qualité de membre de l'association, sous réserve **du respect des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique et de la charte du bénévolat.**

Ne peuvent cependant pas être membre de l'association au titre de la qualité de membre bénévole, les personnes membres d'un autre collège ( personnes qualifiées, membres d'honneur, membres fondateurs, membres associés) ainsi que les membres du comité label.

## 4. Fonctionnement du collège des bénévoles

Pour permettre des échanges entre les bénévoles de l'association ainsi que l'organisation de leur représentation au sein du Conseil d'Administration, l'institut IDEAS met à leur disposition, a minima deux fois par an, une salle de réunion ainsi que des moyens d'échange virtuel.

**L'ordre du jour de ces réunions est fixé librement par les bénévoles**, ainsi que la date, avec l'obligation qu'une des deux réunions ait lieu 45 jours avant l'Assemblée générale d'approbation des comptes et comporte **à son ordre du jour l'examen des candidatures comme membre du Conseil d'Administration** au titre du collège des bénévoles.

*Pour en savoir plus : le Règlement Intérieur est disponible dans [l'espace connecté des conseillers, ici >](#)*

# Nouvelle Charte Ethique de l'institut IDEAS 2023

*La Charte se décline en trois temps :*

*Vision, Mission, Valeurs*

*Fondements éthiques*

*Relations avec les parties prenantes*

## ❖ *Vision, Mission, Valeurs*

- *Notre Vision* (rôle essentiel des OSBL; culture de l'altérité, du partage, de la solidarité; IDEAS porteur de projet d'intérêt général),
- *Notre Mission* (éducation, recherche, formation; accompagnement bénévole des OSBL dans les domaines de la gouvernance, la gestion financière, l'évaluation, la mesure d'impact, la responsabilité sociétale; rendre ces connaissances accessibles au plus grand nombre),
- *Nos Valeurs* (solidarité, éthique et principe de professionnalisme)

=> Sont réaffirmés en adhérence avec les statuts adoptés en 2022 et le plan stratégique 2021-2025

# Nouvelle Charte Ethique de l'institut IDEAS 2023

## ❖ Les fondements de l'éthique d'IDEAS

⇒ **Les fondements de l'éthique d'IDEAS régissent les relations avec les parties prenantes**

- Une **indépendance** (détaillée). Le chapitre rappelle les 3 piliers de l'indépendance de l'institut:
  - 1) l'indépendance de la gouvernance de l'institut vis-à-vis des OSBL qui ne peuvent être membres de l'Institut,
  - 2) l'indépendance financière vis-à-vis des organisme accompagnés,
  - 3) l'indépendance du Comité Label.
- Une **légitimité issue de l'expertise de ses parties prenantes** et une **vision plurielle** (détaillée).
  - 1) des partenaires fondateurs,
  - 2) des conseillers bénévoles,
  - 3) du Comité Expert et 4) du Comité Label.
- La **gestion des conflits d'intérêt** (nouveau) : les administrateurs d'IDEAS déclarent leurs fonctions d'administration ou de direction à IDEAS. Les parties prenantes respectent le principe d'indépendance de l'Institut IDEAS. Elles l'informent des situations de conflits d'intérêt et se mettent en retrait en cas de risque de conflit d'intérêt
- Le **droit d'alerte** (nouveau) : le Conseil d'Administration reçoit les signalements à des infractions légales ou de manquements éthiques. Le comité d'Audit analyse les alertes et remet ses recommandations au CA.
- La **protection des données** (nouveau) : IDEAS met en œuvre la protection des données personnelles collectées
- Le **respect de l'environnement** (nouveau) : IDEAS respecte les obligations et encourage la sobriété numérique

# Nouvelle Charte Ethique de l'institut IDEAS 2023

## ❖ Les relations entre l'institut IDEAS et ses parties prenantes :

=> Complété pour couvrir l'ensemble du périmètre des parties prenantes de l'Institut IDEAS.

*Les parties prenantes respectent les valeurs et fondements éthiques d'IDEAS (principe d'indépendance et absence de conflits d'intérêts). IDEAS formalise les relations et engagements réciproques avec celles-ci par des documents spécifiques.*

- 1. Les OSBL** (précédemment les « organismes éligibles au mécénat »): précise les domaines d'activité exclus. La démarche de labellisation est fondée sur le principe de l'amélioration continue et s'appuie sur une démarche d'accompagnement.
- 2. Les financeurs accompagnés par IDEAS** (précédemment « les donateurs »); la démarche d'accompagnement: 1) leur apporte une information éclairée et transparente et 2) s'appuie sur son indépendance et son professionnalisme ainsi que sur l'absence de conflit d'intérêts
- 3. Les membres de l'institut IDEAS** (nouveau), listent les catégories de membres (y compris les nouveaux membres bénévoles); adhèrent à la Charte éthique IDEAS.
- 4. Les bénévoles** : adhèrent à la Charte éthique IDEAS et à la Charte du bénévolat.
- 5. Les salariés** : adhèrent à la Charte éthique IDEAS. IDEAS fournit un environnement de travail favorable au développement des talents et des compétences
- 6. Les partenaires et financeurs de l'institut IDEAS** (nouveau) : les engagements font l'objet d'une convention.

# Calendrier 2023

## ❑ Campagne d'adhésion des bénévoles

- Jusqu'au 3 mars : Invitation à adhérer et à se porter éventuellement candidat aux élections
- Mi-mars : Agrément du Comité Nominations

## ❑ Campagne d'élection des 3 représentants du collège des bénévoles

- De mi-mars à mi avril : Recueil des professions de foi des candidats à l'élection
- 18 avril : Réunion hybride des adhérents pour examen des candidatures des représentants
- Du 9 au 25 mai : Election en ligne des 3 représentants
- Au plus tard le 26 mai : Communication des résultats des élections au bureau du CA

## ❑ Assemblée Générale : 26 juin 2023

## ❑ Réunion du CA et élection du nouveau bureau : 26 juin 2023



Avec le soutien des membres fondateurs :

**Caisse des Dépôts**  
**Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes**  
**Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables**

Et de

**Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse**  
**BNP Paribas**  
**Fondation Crédit Coopératif**  
**Fondation AFNIC**  
**Banque Delubac**

[info@ideas.asso.fr](mailto:info@ideas.asso.fr) / [www.ideas.asso.fr](http://www.ideas.asso.fr)



**S'abonner à  
la newsletter**





# ANNEXES

---






# Pourquoi

## Une refonte de nos statuts ?

---

- Clarifier et affirmer la mission
  - Ouvrir la vie associative à la force vive d'IDEAS :  
les bénévoles
- 

# Cinq collèges

**pour une plus grande diversité**

---

**Collège  
des  
membres  
fondateurs**

*3  
représentants  
au CA*

**Collège  
des  
personnalités  
qualifiées**

*6 à 9  
représentants  
au CA*

**Collège  
des  
bénévoles**

*3  
représentants  
au CA*

**Collège  
des  
membres  
d'honneur**

*Pas de  
représentants  
au CA  
Droit de vote à  
l'AG*

**Collège  
des  
membres  
associés**

*Pas de  
représentants  
au CA  
Droit de vote à  
l'AG*

**Rappel : les associations, fondations et fonds de dotation,  
ne peuvent pas être membres de l'Institut IDEAS**

# Devenir membre

est une proposition et non une obligation

Quand vous êtes bénévole, vous pouvez être :

Bénévole

ou

Bénévole  
+ Membre d'IDEAS  
(=1 vote à l'Assemblée Générale)


ou

Bénévole  
+ Membre d'IDEAS  
+ Membre du CA  
(élu par le Collège des bénévoles)



# Pourquoi

## Devenir membre de l'Institut IDEAS ?


- **Manifester son soutien à l'action de l'Institut IDEAS**
  - **Elire les représentants de son collège au Conseil d'Administration**
  - **Participer aux débats et voter les résolutions à l'ordre du jour lors de l'Assemblée Générale**
- 



# Pourquoi candidater

## au Conseil d'Administration IDEAS ?

---

- **Prendre part à la gouvernance de l'Institut IDEAS, c'est**
    - Représenter les bénévoles au sein du Conseil d'Administration
    - Arrêter les orientations stratégiques et les programmes d'action
    - Discuter et arrêter les comptes annuels
    - Participer aux travaux de groupe pour faire vivre le plan stratégique
    - ...
- 

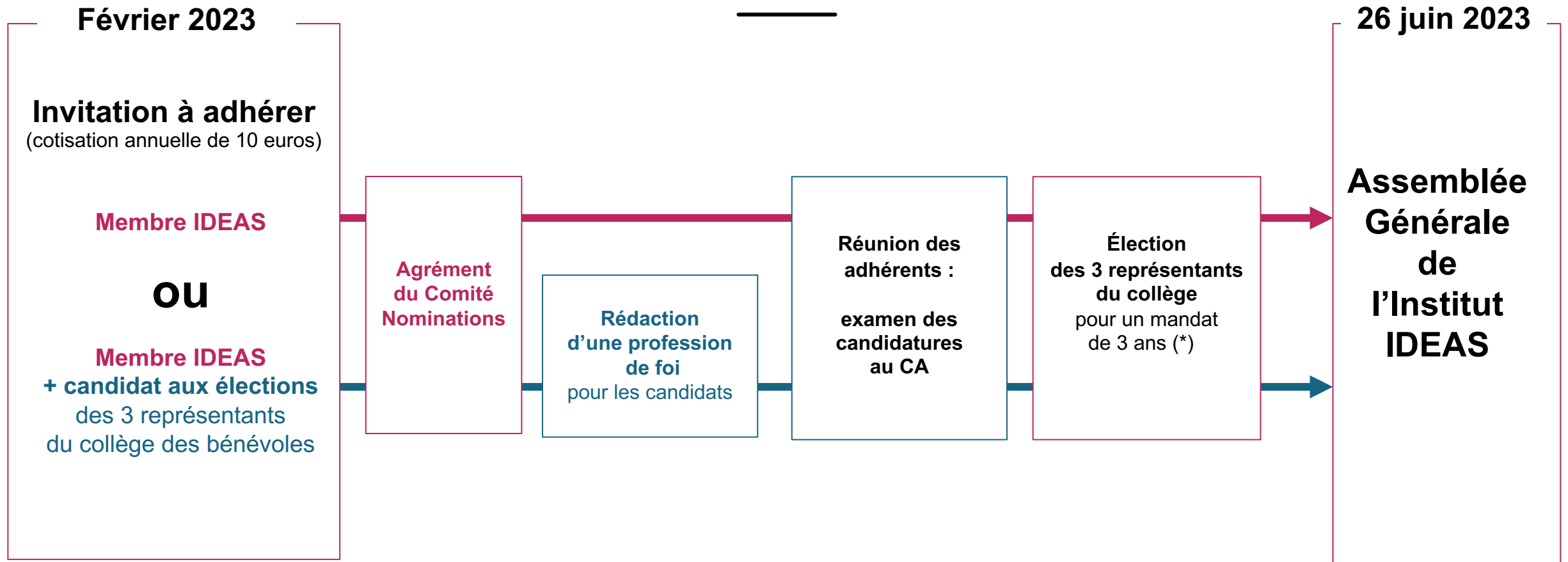
# Concrètement ?

## *Processus d'adhésion et élection des bénévoles*

1. Invitation à adhérer (cotisation annuelle de 10 euros), en tant que :
  - membre IDEAS
  - ou
  - membre IDEAS + candidat aux élections des 3 représentants du collège des bénévoles
2. Agrément du Comité Nominations conformément aux statuts
3. Pour les candidats aux élections des représentants des bénévoles : rédaction d'une profession de foi
4. Réunion de l'ensemble des adhérents : examen des candidatures au CA
5. Élection des 3 représentants du collège des bénévoles pour un mandat de 3 ans  
Par exception à cette règle, les trois premiers membres du collège des bénévoles élus administrateurs le seront pour une durée respectivement de 1, 2 et 3 ans, la durée du mandat de chacun de ces trois premiers membres étant déterminée par tirage au sort.

**Assemblée Générale IDEAS le 26 juin 2023**

# Les grandes étapes



(\*) Par exception à cette règle, les trois premiers membres du collège des bénévoles élus administrateurs le seront pour une durée respectivement de 1, 2 et 3 ans, la durée du mandat de chacun de ces trois premiers membres étant déterminée par tirage au sort